

"Transformations"

COLLECTION DE PETITES MONOGRAPHIES DE PROJETS

LE PARC DE LA GARENNE-LEMOT

Un plan de gestion du domaine par le Département de la Loire-Atlantique et l'équipe d'Elisabetta Cereghini

« En arrivant à Clisson, je fus tellement surpris et frappé du grand caractère du paysage que je me crus transporté en Italie. (...) Le bois de la Garenne surtout, me retenait sans cesse par la beauté de sa végétation, de ses rochers, de ses cascades, l'étendue de ses points de vue, et la nuit me surprenait toujours le crayon à la main dans ces promenades solitaires.

»

François-Frédéric Lemot,
1812

« Le travail documentaire réalisé à partir des archives et de l'iconographie historique, conjugué à un état des lieux précis du parc et à l'écoute attentive de l'expérience des jardiniers, a permis d'imaginer le plan de gestion avec une approche sensible et en acceptant la végétation spontanée »

Pierre Fardel, directeur
adjoint Grand Patrimoine de
Loire-Atlantique

« D'après la loi biodiversité de 2016, ce qui fait "patrimoine" et assure cette reconquête, n'est pas la structure écosystémique en soit, mais son évolution, son devenir. Cette approche ouvre de nouvelles perspectives. L'objet principal du programme alors se construit autour de la gestion, par un travail quotidien et des actions d'entretien. »

Elisabetta Cereghini, paysagiste,
conceptrice, architecte et
historienne

1. De l'idée...

Un " paysage école " du début du XIX^{ème} siècle

- **La ville de Clisson est construite sur un point de rupture de la rive gauche de la Sèvre nantaise.** En aval, le profil est étroit et profond, en amont, la vallée s'élargit marquée par des coteaux granitiques et boisés. La ville, détruite lors des guerres de Vendée en 1793, renaît grâce aux frères Cacault, l'un artiste, l'autre collectionneur et ambassadeur de France en Italie, qui y construisent un musée-école, avec l'idée que l'art soit dans chaque région le moteur du progrès.

- › **Le sculpteur Grand-prix de Rome François-Frédéric Lemot est invité en 1805.** Emmerveillé, il acquiert une garenne, ancienne terre de chasse, et y crée un paysage idéalisé de campagne romaine composé à la manière de Poussin, « une nostalgie italienne ». Il place sa villa, au sommet, plante des nouveaux arbres. Il introduit l'acacia et le pin parasol. Profitant de la topographie, des ruines du château fort et de ses abords, il met en scène ses tableaux pittoresques par des alignements et des fabriques: des statues, une grotte, une colonne, un tombeau, les Bains de Diane, des rochers gravés qu'il dynamite pour leur donner un aspect plastique. Il lui faudra vingt ans pour édifier ce paysage école avec ses architectes et jardiniers. Son fils, maire de la ville poursuit son œuvre.
- › **En 1968, le Département de la Loire-Atlantique achète le domaine** resté propriété de la famille. Le parc est à l'abandon. La végétation, laissée libre, s'est densifiée ; le paysage pittoresque savamment construit s'est effacé. Des travaux d'abattage et coupes sont entrepris sans réflexion sur le parti initié par Lemot. En 1988, le parc et ses fabriques sont classés au titre des Monuments historiques. La même année et jusqu'en 1994, la villa néoclassique héberge le Fond régional d'art contemporain. La création de nouveaux espaces destinés à l'accueil du public (stationnements, réfection des allées principales, potager) est confiée au paysagiste Daniel Jarry. Il est temps pour le Département d'engager une restauration globale.

2. Préalables...

Restauration et genèse du plan de gestion

- › **En 1997, le Département missionne l'agence Boulingrin** cofondée par l'architecte paysagiste Elisabetta Cereghini. Elle puise dans l'abondante correspondance entre Lemot et son régisseur qui détaille l'ensemble des travaux et des plantations, dessins au lavis à l'appui. L'esprit du lieu est ainsi révélé et le parti patrimonial identifié. Elle propose de *" le faire advenir dans une économie contemporaine, lui donner une dynamique nécessaire à une nouvelle naturalité. D'où un inventaire le plus exhaustif possible de l'ancienne végétation qui aurait perduré, d'où un calepinage des variétés envahissantes considérées comme tendances d'un équilibre « sauvage », afin de déterminer les espèces autochtones ... "*
- › **Le diagnostic montre que les travaux prévus** par le projet de restauration ne permettent pas de réhabiliter le potentiel du site, ses sols et son végétal. La programmation des travaux est alors proposée selon deux axes : l'un centré sur le projet de renouvellement des structures paysagères historiques et de restauration des édifices (projet de restauration à charge de l'architecte en chef des monuments historiques Pascal Prunet et d'Elisabetta Cereghini, paysagiste), l'autre reposant sur un processus de renaturation par la gestion à court et long terme du site (plan de gestion à charge de cette dernière associée à Vincent Lurton, également paysagiste, avec l'Office national des forêts (ONF) et le bureau d'études ANTEA). Ces différentes missions sont notifiées dans une convention de maîtrise d'œuvre portée par le Département en 2002.
- › **La première phase des travaux de restauration dure trois ans.** Elle est suivie par la conservatrice et validée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC). En 2004, la révision de la politique de restauration du patrimoine interrompt l'opération. Puis, en 2014, le domaine est intégré au *Grand Patrimoine de Loire Atlantique*.

Son directeur adjoint prend en main la deuxième phase (restauration des fabriques, travaux paysagers et plan de gestion), qui dure aussi trois ans.

3. Choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre...

Le choix de la continuité

- **En 2020, les travaux de restauration sont terminés et le plan de gestion défini.** Depuis 1999, celui-ci divise le parc en trois secteurs attentivement diagnostiqués pour adapter au mieux les modes d'entretien à la qualité des sols, la topographie, le climat et la palette de la végétation existante : le plateau, le coteau et le bord de Sèvre. Deux axes de travail sont conjugués : le paysage pour le suivi de l'entretien, et l'ingénierie pour le reboisement du parc. Dans le plan est aussi incluse la formation des jardiniers et des gestionnaires.
- **Le Département lance alors une procédure adaptée** pour la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande portant sur une « *mission d'accompagnement à la gestion du parc de la Garenne Lemot, et des vues de ses fabriques* ». La commission qui expertise les offres des trois candidatures sélectionnées intègre différentes personnalités qualifiées dont les référents jardins historiques du ministère de la Culture. Confiance est donnée au groupement pluridisciplinaire dont fait partie Elisabetta Cereghini, avec Emeline Escats-Guillou, ingénieur-paysagiste de l'agence nantaise De Long en large (mandataire) et l'arboriculteur Pierre Bazin (Aubépine).
- **L'équipe s'attelle à un rapide état des lieux.** L'idée est d'inscrire le parc dans une dynamique prenant en compte les changements de paradigmes qui doivent être désormais intégrés dans les réflexions sur l'aménagement des espaces extérieurs, sur la base des enjeux préalablement énoncés : pérenniser la composition historique, s'adapter au changement climatique et accueillir les visiteurs. Il s'agit aussi de faire évoluer les pratiques de gestion face à une fréquentation intense et des visiteurs de plus en plus divers et exigeants, impliquant pour le Département l'ajustement substantiel des modalités de réalisation et de mise en œuvre du document-cadre élaboré dans les phases précédentes, mission maintenant à charge de l'équipe de maîtrise d'œuvre nouvellement engagée.

4. Conception...

La gestion comme création

- **La mise en œuvre du plan de gestion tisse savamment les ressources vivantes du lieu.** Ceci impose un inventaire qui différencie les tâches (taillages, tontes, plantations...), les méthodes (par coupe franche, par taille raisonnée...), et les moyens (humains, matériels pour interventions mécanique ou manuelle). Jusqu'à présent, les jardiniers répondaient à deux exigences principales : la sécurité (abattages) et la propreté (tontes systématiques et débroussaillages intensifs). Conformément aux nouveaux principes adoptés par la maîtrise d'ouvrage, les paysagistes modifient ces modalités d'entretien, suppriment les opérations de nettoyage des sous-bois, afin d'instaurer le soin de l'existant à l'appui des dynamiques naturelles.

- › **Elisabetta Cereghini choisit un parti radical** : « revoir les canons esthétiques et organiser auprès des partenaires une sorte de retournement des réflexes du "beau jardin" pour admettre que le "sauvage" peut être une pratique à conforter. » Sa stratégie partagée avec les acteurs du site (y compris les services patrimoniaux de l'État et de la Ville) favorise la régénération spontanée de la végétation : « *La jacinthe sauvage, au bleu indéfinissable, incarnera l'idée du printemps. La ronce, construction d'entrelacs astucieux pour la protection de l'éphémère et la défense contre le piétinement, figurera une opportunité pour la propagation du vivant. Il s'agit d'inverser le vocabulaire, de transformer les idées reçues, et de favoriser le regard attentif et bienveillant à ce qui arrive. Ce qui est à préserver et qui assurera reconquête de la biodiversité, n'est pas la structure écosystémique en soit, mais son évolution, son devenir. Cette approche du patrimoine naturel ouvre de nouvelles perspectives au gestionnaire, au maître d'ouvrage comme au paysagiste concepteur. L'objet principal du programme de protection et de valorisation pour les espaces existants et futurs se construit autour de la gestion. Elle s'accomplit par un travail quotidien et des actions d'entretien.* »

5. La mise en place...

Retrouver les perspectives et favoriser la régénération spontanée

- › **Une réunion de chantier a lieu tous les trois mois.** Autour de l'équipe des paysagistes, se réunissent le maître d'ouvrage (le service patrimoine du Département et la direction du parc), les trois jardiniers et leur responsable technique. Pas à pas, *in situ*, ils observent l'évolution du végétal, évaluent les interventions, discutent des problèmes, rectifient les hypothèses obsolètes, s'entendent sur de nouvelles tâches à accomplir. Est fait l'inventaire d'une série de prescriptions adaptées à la transformation patrimoniale du jardinet aux différentes temporalités que sont le rythme des saisons, le temps de travail, ainsi que les capacités des acteurs à intégrer le changement.
- › **L'acquisition de compétences par la formation** des jardiniers est fondamentale en vue de leur autonomie : « *Avant, on ne s'occupait pas du côté historique du parc. On fauchait partout, on n'avait aucun souci de la lecture des lieux. le plan de gestion nous donne une autre approche. Et toutes ces réunions permettent d'échanger et de trouver des solutions* », témoigne Jean-Yves Brebion, jardinier à la Garenne-Lemot depuis 1985.
- › **Le paillage supplée désormais à l'arrosage**, l'entretien raisonné, à l'intensif ; le nombre de tontes diminue pour que les gazons évoluent en prairies ; les fouillis sont éclaircis pour reconstituer les paysages créés par Lemot. Les travaux lourds (abattage d'arbres morts ou malades, coupes en altitude) sont exécutés par des entreprises extérieures mieux outillées. Le long des allées du plateau, les alignements des jeunes pins parasols sont guidés dans leur forme caractéristique. Ailleurs, les essences dominantes poussant naturellement dans ces sols pauvres (châtaigniers, chênes, néfliers, genêts) rappellent ce qu'était la garenne avant sa transformation au début du XIXe siècle. La strate arbustive introduite dans ce reboisement et en bordure des chemins participe alors à densifier les secteurs « opaques » du parc. Le bois renaît.

6. Ensuite...

La gestion différenciée aux mains des jardiniers

- **Une base de données répertorie les tâches sur tableur**, organisées par lieu et unité de gestion du parc (surfaces minérales, enherbées, strates arbustives, ...). Les indicateurs (structure, nature et type de tâche) sont renseignés en heures chaque jour. Cet outil permet de visualiser les pics d'activité annuellement, d'anticiper et d'orienter la programmation. Par exemple, quand une année sèche nécessite peu d'interventions sur la strate herbacée, les temps de charge sont reportés ailleurs, sur l'entretien des chemins, ou sur la taille. Si une révision des pratiques des jardiniers s'impose, la maîtrise d'œuvre doit apprendre à faire avec leurs savoir-faire et leurs disponibilités, ainsi qu'avec les moyens mis à disposition par le Département. Jouer sur ces différentes potentialités et opportunités à saisir sont des éléments tangibles habituellement exclus de la praxis du concepteur.
- **Les difficultés sont alors principalement liées aux capacités d'anticipation** : du temps; des moyens principalement liées aux capacités d'anticipation: du temps, des moyens (humains et financiers, mesures de sécurité, etc.) et des incertitudes (sécheresse, coups de vent, parasites, crues de la Sèvre, dégâts causés par les chevreuils, etc.), aggravés par les impacts anthropiques comme le piétinement des visiteurs, dont la fréquentation s'accroît (252 000 visiteurs en 2019 et 370 000 en 2021), au risque des tassements de sols et des dégradations des jeunes pousses ou des systèmes racinaires des plus vieux sujets. Le plan de gestion constitue un dispositif qui doit faire des compromis pour s'adapter aux caractéristiques du parc et concilier l'ensemble des objectifs inventoriés, dont le principal, ici, reste de garantir la préservation patrimoniale. S'ajoutent la valorisation des aménités du site appréciées du public et la protection de la biodiversité soumise au changement climatique. À l'heure de cette écriture, la maîtrise d'œuvre poursuit sa mission relative au plan de gestion, qui a débuté en 2020 et est censée durer trois ans.

7. Enseignements

Le plan de gestion, comme une opportunité de projet de paysage...

...mais pouvant rester difficile et complexe à mettre en œuvre, en fonction du portage de la maîtrise d'ouvrage.

Une multiplicité d'atouts

1. Souple et évolutif, le plan de gestion est un document-cadre non normatif adapté aux sites paysagers pour évaluer et anticiper les actions d'entretien dans un souci d'économie.

2. La gestion se pense comme un projet de transformations dans le temps, liant reconquête et préservation. Tout espace public fréquenté est en effet en perpétuelle évolution par ses usages, sa valeur, les aléas climatiques auxquels il est soumis (températures, stress hydrique, etc.).

3. La convention de maîtrise d'œuvre (2002, renouvelée ensuite) est portée administrativement et techniquement par la direction du patrimoine immobilier et assure au plan de gestion un statut propre, avec une claire répartition des missions de l'ensemble des prestataires.

4. Une équipe de paysagistes expérimentée, associée à une expertise arboricole (Pierre Bazin), sur le temps long, plus de vingt-cinq ans (mémoire et continuité d'action étant assurées par Elisabetta Cereghini avec les références des plans de gestion de Champs-sur-Marne et Compiègne).

5. Une équipe de jardiniers dédiée, devant se former aux nouvelles pratiques et aux prises de décision pour animer le plan de gestion en toute autonomie.

6. La réalisation d'un état des lieux précédant la mission de suivi de 2020, suite à un long temps de latence, permet de relancer une dynamique de projet et une réévaluation des défis qui s'imposent.

7. Ni mobilier encombrant, ni clôture intempestive, ni bâtiment incongru captant le regard au lointain, le parc est conçu comme un paysage hors du temps, en prise avec les éléments naturels et les affiliations littéraires et philosophiques.

8. Un coût global très peu élevé reflétant une opération extrêmement sobre et économe (2,3€/m² sur 25 ans).

8. Chronologie

1798 : arrivée des frères Cacault à Clisson.

1805 à 1827 : création du domaine par Lemot.

1841 : son fils, maire de Clisson, achève l'aménagement du domaine.

1950-1960 : le parc devient un centre d'accueil de la Direction des affaires sociales.

1968 : achat du domaine par le Conseil général de la Loire-Atlantique.

1988 : installation du Fonds régional d'art contemporain (FRAC). L'ensemble du domaine est classé monument historique.

1994 : déménagement du FRAC à Nantes.

1997-1999 : signature d'un marché avec l'agence Boulingrin pour le diagnostic (procédure adaptée).

2002 : engagement de Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques (mandataire) et Elisabetta Cereghini pour la mise en place d'un plan de restauration et de gestion. Une convention de maîtrise d'œuvre entre toute les parties délimite les périmètres des missions de chacun.

2002-2005 : première phase des travaux de restauration.

2005 : renouvellement de la convention (puis en 2008 et 2013).

2014 : création du service *Grand Patrimoine de Loire-Atlantique* qui intègre le domaine de la Garenne-Lemot.

2014-2017 : deuxième phase de travaux de restauration.

2019 : **rédaction du cahier des charges pour la consultation avec deux phases pour la mission de maîtrise d'œuvre de paysage : un suivi historique de l'entretien et de l'ingénierie pour le reboisement du parc.**

2020 : **lancement de la consultation, sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et signature du marché (« assistance à la mise en œuvre du plan de gestion »).** Réalisation d'un état des lieux.

2023 : **date prévue pour la fin de la mission de suivi.**

Pour en savoir plus

<https://www.domaine-garenne-lemot.fr/>

Fiche technique

Situation : principalement sur la commune de Gétigné, ainsi que celles de Clisson en Loire-Atlantique et Cugand en Vendée.

Objet de la mission : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Maîtrise d'ouvrage : Département de Loire-Atlantique (direction du patrimoine immobilier et *Grand Patrimoine de Loire-Atlantique* : Pierre Fardel, directeur adjoint et Marie-Pascale Guillou, responsable du domaine).

Maîtrise d'œuvre : équipe formée par Elisabetta Cereghini, paysagiste, architecte et historienne ; Emeline Escats-Guillou, agence de Long en large (mandataire) et Pierre Bazin, forestier (bureau d'études Aubépine pour les arbres du parc).

Mode de passation : marché à procédure adaptée.

Marché : accord-cadre à bons de commande.

Durée de la mission : 2020-2023.

Honoraires : 50 000 € TTC sur 4 ans.

Surface : 13 ha.

Entreprises : Prettre (espaces verts), Segex et Colas IDF-Normandie (voiries,réseaux), Aquasyva (génie écologique), Bois Loisirs et Création, Environnement forêts, Segex énergie. Pépiniéristes : Cholat Pépinières ; Pépinières Robin ; Vicq Arbor Pépinières ; Lappen.

Surface : 113 ha.

Jardiniers (régie) : Jean-Marc Hillereau, responsable technique des domaines départementaux clissonnais, responsable de l'encadrement des jardiniers et autres personnels d'entretien du domaine, et de l'organisation technique des expositions ; Jean-Yves Brebion, Stéphane Heas, Jérémy Castric, jardiniers du domaine.

Distinction : label de refuge agréé par le Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).

Partenaires ou personnalités associées : LPO, CAUE 44, ministère de la Culture.

Équipes de maîtrise d'œuvre (volet paysage) préalables pour l'établissement du plan de gestion :

1997-1999 : Boulingrin (Elisabetta Cereghini, co-fondatrice avec Alain Hamon et Marie-Hélène Zamuner) et l'Office national des forêts (ONF) [diagnostic].

2002-2019 : groupement Elisabetta Cereghini (mandataire) et Vincent Lurton, accompagné par l'ONF et le bureau d'études hydrauliques et hydrogéologiques ANTEA [volet paysage du plan de restauration, établissement du plan de gestion].

Pépinières : Gaudi Ripaud, Chauvire, Val D'Erdre.

Coût global du plan de gestion (diagnostic, élaboration, travaux et accompagnement) depuis 1999 : 283 000 € TTC.

Directeur de la publication : Christian Romon

Coordinatrice : Mireille Guignard

Rédactrice : Agnès Fernandez

Communication : Franck Verduyssen

Graphiste : Line Célo

Mai 2022

Remerciements : Elisabetta Cereghini, Emeline Escats-Guillou, Pierre Bazin, Pierre Fardel, Marie-Pascale Guillou, Jean-Yves Brebion, Jérémy Castric, Stéphane Heas.

Crédits photographiques : Florence Morisot, Elisabetta Cereghini.